



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



## **Mode opératoire**

**> Simplification de la  
procédure de préemption**

**→ mise en application le 28 mars 2022**

# Les enjeux de la simplification du processus de préemption

Mise en application le 28 mars 2022

## Se conformer aux dispositions légales et réglementaires

L'autorité expropriante ou titulaire du droit de préemption est seule qualifiée pour examiner les droits sur l'indemnité et désigner le bénéficiaire

## Fluidifier le process

L'autorité titulaire du droit de préemption bénéficie d'un gain de temps dans la préparation de son dossier en connaissant par avance les attentes de la Caisse des Dépôts pour un traitement rapide et optimisé de la demande

## Réduire les pièces justificatives liées à la demande

L'autorité titulaire du droit de préemption ne devra plus fournir qu'une pièce justificative unique : arrêté ou décision administrative de consignation/déconsignation

## Gagner en rapidité de traitement

Les nouvelles modalités permettent un gain de traitement de la demande par les gestionnaires qui doivent uniquement réaliser le contrôle de recevabilité de la demande sur le formulaire de consignation et une pièce justificative unique

4 enjeux



# Démarches à suivre pour transmettre une demande

## 1- SENS CONSIGNATION

- Télécharger et remplir le nouvel imprimé de déclaration de consignation : <https://consignations.caissedesdepots.fr/organisme-public/garantir-vos-projets-damenagement/preemption-dun-bien-immobilier-consignez-pour-exercer-votre-droit>
- Joindre une pièce justificative : Arrêté ou Décision Administrative de Consignation comportant les visas obligatoires
- Adresser la demande par courrier au pôle de gestion compétent

## 2- SENS DÉCONSIGNATION

- Etablir une demande de déconsignation sur papier libre
- Joindre :
  - une pièce justificative : Arrêté ou Décision Administrative de déconsignation comportant les visas obligatoires
  - un relevé d'identité bancaire (RIB) du ou des bénéficiaire (s)
  - une pièce d'identité en cours de validité si le bénéficiaire est une personne physique
  - un Kbis si le bénéficiaire est une personne morale de moins de 3 mois
- Adresser la demande par courrier au pôle de gestion compétent

# Mentions obligatoires devant figurer dans l'arrêté ou la décision administrative

## 1- Sens consignation

Mentions dans  
les visas

- Référence du code de l'urbanisme
- Motif de la consignation (désaccord sur le prix ou obstacle au paiement)
- Qualité des parties prenantes :
  - Autorité titulaire du droit de préemption
  - Préempté
- Adresse du bien préempté
- Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)
- Somme consignée
- Présence ou absence de charge
- Nature du ou des obstacles au paiement

# Mentions obligatoires devant figurer dans l'arrêté ou la décision administrative

## 2- Sens déconsignation

### En cas d'obstacle au paiement

- Mention de la levée des obstacles identifiés lors de la consignation ;
- Mention de l'absence de sûretés grevant le bien ou mention de la décharge de responsabilité du notaire ou de l'autorité titulaire du droit de préemption (si refus du notaire) au profit de la Caisse des Dépôts concernant les inscriptions hypothécaires et charges grevant le bien ;
- Mention de l'autorisation du propriétaire à verser sur le compte du notaire.

### En cas de désaccord sur le prix (15% de l'évaluation domaniale)

- Mention de la renonciation de l'une des deux parties, le cas échéant rendant la procédure de préemption caduque ;
- A défaut, la mention des bénéficiaires des sommes consignées et intérêts.

A large red hexagonal frame with rounded corners, centered on the page. A light blue dotted line extends from the right side of the frame towards the right edge of the image.A decorative pattern of diagonal blue and white stripes in the bottom-left corner of the page.

**banquedesterritoires.fr**



| @BanqueDesTerr